

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2021_001

OBJET :

*Débat sur l'opportunité
de réaliser un pacte de
gouvernance*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléants présents : 1

Procurations : 7

Nombre de votants : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 février 2020, conformément à la loi.

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCROYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Marie ENJALBERT, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absent excusé :

Frédéric PRADALIER, remplacé par sa suppléante Martine HULOUX

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 Février 2021

Délibération CC_2021_001

GOUVERNANCE

Débat sur l'opportunité de réaliser un pacte de gouvernance

Le Conseil Communautaire,

Considérant que la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a introduit dans le code général des collectivités territoriales, l'article L. 5211-11-2, relatif à la création d'un pacte de gouvernance entre les communes et leur intercommunalité.

Considérant que l'élaboration d'un pacte de gouvernance est facultative, seule est obligatoire l'inscription à l'ordre du jour du conseil communautaire d'un débat et d'une délibération portant sur l'opportunité d'en réaliser un. La loi précise que, si le choix est fait de se doter d'un tel pacte, il doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Considérant que le législateur a souhaité imposer un débat sur le pacte de gouvernance il a laissé très largement ouvert Le spectre des possibilités quant à son contenu.

Que l'esprit de la démarche est de définir la façon dont se construisent les décisions au sein de la collectivité et notamment comment cette dernière peut prendre en compte les avis et préoccupations du territoire.

Considérant que la Pévèle Carembault s'inscrit parfaitement dans ce souhait de construire ses politiques.

Que toutefois elle estime que ce travail a été déjà réalisé lors de la mise en place du règlement intérieur et de l'institution des différentes instances de décision. La réalisation d'un document supplémentaire n'apparaît donc pas nécessaire.

Oui l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 47 voix POUR, 4 voix CONTRE, 1 ABSTENTION SUR 52 VOTANTS)

(ABSTENTION : *Philippe Delcourt*, **CONTRE :** *Vinciane FABER avec la procuration de Michel MAILLARD, Bernard CHOCRAUX, Jean-Luc LEFEBVRE*)

- De débattre sur l'opportunité de réaliser ce pacte de gouvernance.
- De ne pas réaliser ce pacte de gouvernance,
- D'acter que ce débat a bien eu lieu.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

